

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES - U5

SESSION 2018

Durée : 5 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé : l'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 1/13

Le cheminement vers l'indépendance des jeunes adultes passe par l'accès à un logement autonome, mais aussi l'acquisition de ressources propres. [...] Quitter le nid familial est un processus continu : fin 2014, un jeune de 18-24 ans sur cinq se trouve dans une situation intermédiaire dans laquelle il vit à la fois dans un logement autonome et chez ses parents. 43 % des jeunes adultes ont leur propre logement, mais ils ne sont que 17 % à y résider exclusivement et à financer seuls ce logement.

Source : Laura Castell, Nathalie Missègue, Mickaël Portela, Raphaëlle Rivalin.

« Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans »,

Les dossiers de la DREES, Novembre 2016, n° 8.

QUESTION 1

Analyser les difficultés d'accès et de maintien dans le logement des jeunes et leurs conséquences sur le passage à l'âge adulte.

Montrer comment les politiques publiques tentent de répondre à ces difficultés.

QUESTION 2

Présenter la démarche partenariale du projet innovant « Autonomie Logement Jeunes » dans le département du Vaucluse. Identifier les intérêts et les limites de la démarche pour l'ensemble des acteurs.

L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

C.4.1 - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle ;

C.4.2 - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles.

BARÈME

Question 1 : 10 points

Question 2 : 8 points

Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition : 2 points

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 2/13

ANNEXES

Annexe 1 – Logement, activité et ressources des jeunes de 18 à 24 ans

Conditions de logement, situation d'activité et ressources des jeunes de 18 à 24 ans.
DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Annexe 2 – Accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans

Laura Castell et Christelle Thouilleux (INSEE), Nathalie Missègue, Mickaël Portela, et Raphaëlle Rivalin, DREES, « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans, un processus socialement différencié », les Dossiers de la Drees, n°8, novembre 2016.
Disponible sur <<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>> (consulté le 22 août 2017).

Annexe 3 – L'accès au logement, déterminant pour l'autonomie des jeunes

Observatoire de la Jeunesse Solidaire « Rapport de l'enquête annuelle sur la place des jeunes », 2015, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
Disponible sur <<http://www.lab-afev.org/observatoire>> (consulté le 2 septembre 2017).

Annexe 4 – Sécurisation des parcours d'insertion des jeunes

« Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes ». Conseil économique social et environnemental (CESE), Editions des journaux officiels de la République française N°2015-08, mardi 7 avril 2015.
Disponible sur <<http://www.lecese.fr>> (consulté de 2 septembre 2017).

Annexe 5 – Logement d'abord, et après ?

Guillaume Ginebre et Claire Lot, « Le logement d'abord, et après ? : Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France », mars 2017.
Disponible sur < <http://www.at-entreprise-pauvrete.org>> (consulté le 21 août 2017).

Annexe 6 – Améliorer l'accès au logement des jeunes

« Accès au logement des jeunes. Améliorer l'accès au logement des jeunes. Des initiatives locales aux propositions », Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), directions Territoires et Ville, Nord-Picardie et Sud-Ouest, 2016.
Disponible sur <<http://www.unml.info>> (consulté le 21 août 2017).

Annexe 7 – Le projet « Autonomie Logement Jeunes »

Ben Rickey, « Autonomie logement jeunes, évaluation de processus », janvier 2015, Agence nouvelle des solidarités actives, DDCS 84.
Disponible sur : <<http://www.solidarites-actives.com/>> (consulté le 21 août 2017).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 3/13

Annexe 1 – Logement, activité et ressources des jeunes de 18 à 24 ans.

Conditions de logement et situation d'activité des jeunes de 18 à 24 ans			
	Cohabitants ¹	Semi-cohabitants ²	Non-cohabitants ³
Études (49%)	50	32	18
Emploi (30%)	57	7	36
Chômage, inactivité hors études (21%)	75	4	21
Ensemble des jeunes (100 %)	57	19	24

1 Cohabitant : jeune qui vit en permanence chez ses parents ou l'un d'entre eux.

2 Semi-cohabitant : jeune qui vit en partie chez son ou ses parents et en partie dans un autre.

3 Non-cohabitant : jeune qui ne vit plus chez ses parents ou l'un d'entre eux.

Lecture : 49 % des jeunes se déclarent principalement en cours d'études. Parmi eux, 50 % sont cohabitants.

Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Ressources perçues par les jeunes adultes en 2014 ¹			
	Cohabitant ¹	Non-cohabitant ²	Ensemble des jeunes adultes
Répartition des jeunes adultes selon la situation résidentielle (en %)	57	43	100
Ressource médiane en euros (D5)	6 330	11 270	8 520
1 ^{er} décile de ressources en euros (D1)	1 430	4 380	2 120
9 ^e décile de ressources en euros (D9)	15 960	19 950	17 940
Ressources totales en euros (moyenne)	7 780	11 890	9 530
Revenus du travail ³	4 840	5 640	5 180
<i>part dans les ressources totales (%)</i>	<i>62</i>	<i>48</i>	<i>54</i>
Prestations et aides sociales	870	2 070	1 380
<i>part dans les ressources totales (%)</i>	<i>11</i>	<i>17</i>	<i>15</i>
Aides des parents	1 980	3 960	2 830
<i>part dans les ressources totales (%)</i>	<i>26</i>	<i>33</i>	<i>30</i>
Aides d'autres personnes (hors conjoint)	90	220	140
<i>part dans les ressources totales (%)</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

1. Y compris les jeunes ayant recohauté en 2014 (2 % des jeunes adultes).

2. Y compris les jeunes ayant décohabit  en 2014 (10 % des jeunes adultes).

3. Treize jeunes d clarent recevoir des revenus immobiliers ; ils sont ajout s aux revenus du travail.

Note : les jeunes cohabitants sont  g s en moyenne de 20 ans et 8 mois, les non-cohabitants de 21 ans et 5 mois.

Lecture : en 2014, les jeunes adultes cohabitant toute l'ann e ou recohabitants per oivent en moyenne 7 780 euros.

Champ : personnes  g es de 18   24 ans r sidant en France (hors Mayotte).

Source : Conditions de logement, situation d'activit  et ressources des jeunes de 18   24 ans.
DREES-INSEE, enqu te nationale sur les ressources des jeunes 2014

¹ Ressources annuelles.

Annexe 2 - L'accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans

Fin 2014, 43 % des jeunes de 18 à 24 ans disposent de leur propre logement, mais seulement 17 % y résident exclusivement et le financent en outre par eux-mêmes. L'accès à l'autonomie résidentielle est un processus continu qui passe par des situations intermédiaires comme un départ partiel pour un jeune sur cinq ou un départ financé par les parents. Les parcours sont très différents selon le statut des jeunes : ceux en études partent souvent pour poursuivre des études sélectives sans pour autant devenir indépendants vis-à-vis de leurs parents ; les jeunes sortis du système éducatif, eux, attendent généralement d'avoir une situation suffisamment stable pour partir du logement parental de façon indépendante.

Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les jeunes sont principalement locataires et vivent dans des conditions moins favorables qu'au domicile parental. Même si les jeunes occupant un emploi ont de meilleures conditions de vie, avec un revenu mensuel moyen de 1360 euros, plus de la moitié continuent à résider chez leurs parents dans l'attente d'une autonomie totale. En revanche, les jeunes au chômage ou inactifs sont largement privés de cette autonomie à la fois résidentielle, professionnelle et financière : 43 % sont exposés à des difficultés financières et les trois quarts restent au domicile parental avec moins de 300 euros de ressources individuelles par mois. Les jeunes en cours d'études ont certes de faibles ressources, mais ils bénéficient d'un soutien parental fort. Ils ont un niveau de satisfaction plus élevé que les autres jeunes sur leur situation, qui peut être vécue comme une période transitoire d'investissement dans l'avenir.

Source : Laura Castell et Christelle Thouilleux (INSEE), Nathalie Missègue, Mickaël Portela, et Raphaëlle Rivalin (DREES). « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », Les Dossiers de la Drees, n°8, novembre 2016.
Disponible sur <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/> (consulté le 22 août 2017).

Annexe 3 - L'accès au logement, déterminant pour l'autonomie des jeunes

En ce qui concerne l'accès au logement, voire le simple fait de bénéficier de conditions décentes et satisfaisantes en termes d'habitat, les jeunes de 18 à 30 ans pâtissent aujourd'hui d'une situation alarmante. Le contexte s'est tellement aggravé qu'ils sont désormais 7 sur 10 à déclarer avoir été ou être encore confrontés à des difficultés de taille dans ce domaine. Et ce même si près de 8 jeunes sur 10 de 18 à 30 ans ont d'ores et déjà quitté le domicile parental.

Plus d'1 jeune sur 5 n'a pu se prévaloir d'un emploi ou d'un emploi stable, indispensable pour obtenir un logement dans le parc privé. Plus d'1 sur quatre a manqué de moyens pour accéder à son logement. Un quart doit renoncer à des dépenses de première nécessité. 12 % furent et sont encore victimes de discriminations.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 5/13

23 % sont contraints de demeurer au domicile parental (même après avoir accédé à un premier emploi), et 15 % des jeunes de l'échantillon témoignent s'être retrouvés à un moment ou l'autre de leur parcours sans logement, ou dans une situation très précaire. [...]

Si la grande majorité des jeunes se heurte à des difficultés importantes dans son parcours vers l'autonomie en matière de logement, un effet de « double peine » n'en persiste pas moins. En effet, le petit tiers de l'échantillon ayant déclaré n'avoir rencontré aucun souci majeur sur cette voie se compose majoritairement de jeunes actifs, avec une nette surreprésentation des Bac+5, d'enfants de foyers parentaux CSP+, et même de propriétaires de leur résidence principale. À contrario, les plus en difficultés cumulent en général absence d'activité professionnelle (ou alors en intérim ou contrats précaires), absence de diplôme, et obligation subie de ne pas quitter le logement parental. [...]

Au total, seul un quart des jeunes non-diplômés ne vivent plus chez leurs parents trois ans après la fin de leurs études, alors que 77 % des diplômés du supérieur ont quitté le domicile parental en 2010.

Inégaux dans leurs parcours scolaires et professionnels, les jeunes le sont au final, également dans leur capacité à vivre leur propre vie. En conséquence, les moins favorisés doivent « s'arranger », en restant ou en retournant chez leurs parents, dans la famille ou chez des amis, ou en vivant en colocation au sein de logements surpeuplés jusqu'à des âges élevés. Le retour dans la famille, souvent présenté comme un « refuge », est alors généralement plus contraint que souhaité.

Source : Observatoire de la Jeunesse Solidaire « Rapport de l'enquête annuelle sur la place des jeunes », 2015, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
Disponible sur <http://www.lab-afev.org/lobservatoire> / (consulté le 2 septembre 2017).

Annexe 4 - Sécurisation des parcours d'insertion des jeunes

Selon une étude de la DREES de juillet 2014, le taux de départ du domicile parental des jeunes adultes a baissé de 4 points par rapport à 2004. De même, la proportion de jeunes ayant quitté le domicile parental trois ans après la fin de leurs études a plus fortement diminué chez les inactifs et les personnes occupant des emplois précaires que chez les jeunes occupant un emploi stable.

Cette situation s'explique par :

- la faiblesse des revenus des jeunes

Souvent en contrats précaires, les jeunes de moins de 25 ans, alternent périodes travaillées et périodes de chômage ; ce qui ne leur permet pas de se constituer des droits. Près de 40 % des demandeurs d'emploi qui ne sont indemnisables par aucune allocation du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité ont moins de 30 ans. Ils ne peuvent bénéficier du RSA socle et les conditions du RSA jeune actif, comme le soulignait l'avis du CESE de 2012, sont beaucoup trop restrictives. Faute de ressources et de garanties suffisantes, de nombreux jeunes ne peuvent accéder à un logement dans le secteur privé. La part de dépenses consacrées au logement est en moyenne de 22 % pour un jeune de moins de 25 ans et de 18,5 % pour les jeunes entre 25-29 ans.

- l'insuffisance de l'offre dans le parc social

Le manque de petits logements et la faible mobilité dans ce parc entraînent des délais d'attente très longs. En conséquence, les jeunes sont nombreux à être accueillis par des structures d'hébergement. Pour la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS), 40 % des sollicitations du « 115 » relèvent de jeunes de moins de 25 ans. Elle constate également que 25 % des places d'hébergement d'urgence gérées par elles sont occupés par des jeunes (18-25 ans).

Source : « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes »

Conseil économique social et environnemental (CESE) Editions des journaux officiels de la République française N°2015-08, mardi 7 avril 2015. Disponible sur <http://www.lecese.fr/>
(Consulté le 2 septembre 2017).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 7/13

Annexe 5 - Logement d'abord, et après ?

Les projets pour les jeunes

D'après l'INSEE, un quart des personnes sans domicile ont entre 18 et 29 ans en France. Les statistiques de la DREES, quant à elles, permettent d'estimer la part des jeunes de 18 à 25 ans qui, du fait de leur âge, n'ont pas accès au RSA. Ils représentent environ 7 % de l'ensemble des effectifs du dispositif généraliste (urgence et insertion), soit plus de 7000 personnes. Provenant généralement d'un environnement familial difficile, ces jeunes cumulent souvent des vulnérabilités psychologiques voire addictives. Disposant rarement de salaires réguliers, et exclus du revenu de solidarité active, leur accès au logement est compromis par leur manque de revenus stables. La généralisation de la Garantie Jeunes représente, à cet égard, une avancée importante. Souvent accompagnés d'animaux, parfois en couple, ils peuvent rejeter d'emblée l'option du dispositif d'hébergement – ou en être exclus.

Face à ces constats, plusieurs projets logement d'abord pour les jeunes ont émergé en France ces dernières années. Les particularités de la situation des jeunes en errance en France appellent à une réponse adaptée. En l'absence de revenus garantis par les minima sociaux pour les moins de 25 ans, ces projets axent souvent leur action sur l'insertion professionnelle des jeunes, et une sécurisation renforcée des bailleurs contre les impayés de loyer (à travers la sous-location par exemple). Malgré leurs efforts, les porteurs de projet continuent d'affronter les difficultés d'insuffisance de ressources des jeunes, de captation des logements, et pour négocier des glissements de bail avec les bailleurs.

Le dispositif « Autonomie Logement Jeunes »

« Autonomie Logement Jeunes » a été testé entre 2013 et 2015 dans le bassin d'emploi de Carpentras dans le Vaucluse, et est en cours d'essaimage sur d'autres territoires du département. Le projet vise des jeunes de âgés de 18 à 25 ans dans une démarche d'insertion professionnelle et présentant des possibilités de ressources stables dans l'immédiat ou à moyen terme. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'accéder à un logement à condition de s'inscrire dans une démarche de formation, d'apprentissage professionnel ou d'emploi. Le projet avait plusieurs atouts, en particulier : un accès direct à un bail ordinaire, une part de choix dans le logement, et l'articulation avec l'accompagnement vers l'emploi de la mission locale.

[...] Les résultats du projet semblent plutôt prometteurs. Parmi les 13 bénéficiaires ayant participé à l'évaluation de l'ANSA*, il y a eu 10 emménagements dans un logement en 4,5 mois en moyenne après l'intégration dans le projet. 8 ont été logés grâce au projet, et 2 autres ont trouvé un logement par leurs propres moyens.

Seulement 1 parmi les 10 ménages avait eu des impayés ponctuels de loyer. À partir de 2016, ce projet s'est étendu pour couvrir toutes les communes du Vaucluse.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 8/13

En 2016, 41 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social, et 27 ont accédé à un logement ordinaire, 2 à un logement temporaire (résidence sociale) et 3 à une place d'hébergement. Les jeunes sont désormais orientés sans condition de formation ou de ressource, afin d'accompagner les jeunes les plus en difficulté vers le logement. [...]

* ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

Source - Guillaume Ginebre et Claire Lot. « Le logement d'abord, et après ? Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France », rapport du projet de l'agence nouvelle des solidarités actives, mars 2017, pages 41 à 43. Disponible sur <http://www.at-entreprise-pauvrete.org/> (consulté le 21 août 2017).

Annexe 6 – Améliorer l'accès au logement des jeunes

Face aux difficultés de logement des jeunes Vauclusiens, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Vaucluse a souhaité mettre en synergie les différents acteurs du logement des jeunes, l'objectif étant de construire une intelligence collective qui favorise la mise en place d'actions adaptées et opérationnelles.

En juin 2014, les principaux acteurs des politiques de la jeunesse se sont rencontrés lors d'un « forum jeunesse » qui regroupait l'ensemble des partenaires tout en associant le public visé.

Les jeunes ont notamment participé à des ateliers aux côtés de représentants d'institutions et de professionnels.

Le forum a permis de restituer les éléments de diagnostic spécifiques au logement des jeunes et à impliquer les partenaires.

C'est ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Vaucluse a décidé d'expérimenter un projet innovant « Autonomie Logement Jeunes » (ALJ) à Carpentras. Ce projet est appelé à être diffusé par la suite sur l'ensemble du territoire du Vaucluse.

Source : D'après le rapport « Accès au logement des jeunes. Améliorer l'accès au logement des jeunes. Des initiatives locales aux propositions », Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), directions Territoires et Ville, Nord-Picardie et Sud-Ouest. 2016. Disponible sur <http://www.unml.info/> (consulté le 21 août 2017).

Annexe 7 – Le projet « Autonomie Logement Jeunes »

Les jeunes Vauclusiens font face à des difficultés importantes pour accéder à un logement autonome. Sans les moyens d'accéder à un logement autonome, les jeunes sont de plus en plus nombreux à vivre en colocation – ainsi la cohabitation a doublé en 10 ans dans le département. De plus, les jeunes représentent une part de plus en plus importante des demandes d'hébergement – 24 % des demandes en 2013 selon le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Face à des loyers trop élevés par rapport à leurs ressources, 4 jeunes de moins de 25 ans sur 5 touchent des allocations logement. L'absence de ressources stables est le principal obstacle à leur prise d'autonomie. En effet, les jeunes Vauclusiens sont peu diplômés – la moitié n'a pas le bac – et peinent à s'insérer sur le marché de l'emploi – un sur quatre est au chômage, le taux le plus élevé de la région.

L'accès au logement et à un emploi ou à la formation sont intimement liés. Sans revenu d'activité (emploi ou formation), les jeunes peuvent difficilement accéder à un logement. Sans logement stable, de nombreux jeunes n'ont pas une base essentielle pour suivre une formation, un apprentissage ou pour accéder à un emploi. Exclue de la majorité des minima sociaux – notamment le revenu de solidarité active (RSA) – les moins de 26 ans sans ressources sont particulièrement vulnérables.

Deux nouvelles réponses sur Carpentras

Expérimentés pour la première fois en 2013, le projet « Autonomie Logement Jeunes » et la Garantie Jeunes sont des projets complémentaires. D'une part, le projet innovant « Autonomie Logement Jeunes » (ALJ) porte sur l'accompagnement des jeunes en difficulté vers et dans un logement ordinaire. D'autre part, la Garantie Jeune est actuellement en expérimentation sur quatre territoires – Avignon, Carpentras, Pertuis et Valréas – et vise l'insertion professionnelle des jeunes en situation d'exclusion. Il s'agit d'une aide mensuelle de 439 € pour une personne seule, soit un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA), doublé d'un accompagnement *via* la Mission Locale. Certes, le projet ALJ a été conçu indépendamment de la Garantie Jeune. Cependant, sa mise en œuvre sur le bassin de vie de Carpentras a coïncidé avec la mise en œuvre de l'expérimentation Garantie Jeune sur ce même territoire. La combinaison de ces deux dispositifs peut donc potentiellement créer un cercle vertueux pour les jeunes sans ressources ni logement sur Carpentras – la Garantie Jeune apporte les ressources permettant de solvabiliser le jeune ménage en vue de l'accès au logement, l'accès à un logement ordinaire stabilise la situation du jeune en vue d'une insertion professionnelle.

Le projet « Autonomie Logement Jeunes » est une collaboration entre deux associations – Soligone et Cap Habitat – en lien avec la Mission Locale.

Il comporte trois volets :

- L'accès à un logement du parc locatif privé : Soligone s'est engagé à capter et gérer 40 logements en sous location ou mandat de gestion. Suivant le modèle du Gestion Locative Adaptée (GLA), l'association reste à l'écoute des locataires pour toute difficulté sociale ou technique lors de la location.
- Un accompagnement vers et dans le logement : Cap Habitat s'est engagé à proposer un accompagnement social individualisé dans le cadre du projet de recherche de logement, lors de l'accès au logement et jusqu'à la stabilisation dans le logement. L'association respecte le cahier de charges de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL).
- Une articulation avec l'accompagnement professionnel : la Mission Locale du Comtat Venaissin est un partenaire à part entière du projet. Ses conseillers orientent des jeunes vers ALJ, un référent instruit la majorité des dossiers de demande, et les conseillers coordonnent leur accompagnement avec ceux de l'ALJ. A travers la Garantie Jeune, la Mission Locale aide à solvabiliser certains jeunes en situation d'exclusion, facilitant ainsi leur accès à un logement.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, résidant – ou souhaitant résider – sur le bassin de vie de Carpentras, en situation régulière sur le territoire français et ouvrant la possibilité de ressources stables dans l'immédiat ou à moyen terme – soit par un revenu d'activité (CDD ou CDI) ou par d'autres prestations (la Garantie Jeune, l'ARE, un contrat d'apprentissage etc.). Ces jeunes doivent également être engagés dans une démarche d'insertion professionnelle.

Il s'agit de permettre à ces jeunes d'accéder à un logement à condition de s'inscrire dans une démarche de formation, d'apprentissage professionnel ou d'emploi et de diversifier les formes d'habitat pour répondre au plus grand nombre (semi collectif, individuel, bail glissant, location directe...).

Le projet est structuré selon trois phases : l'orientation, l'instruction et l'accompagnement. L'accompagnement se décline en quatre étapes : conventionnement, puis accompagnement vers le logement, dans le logement, et vers une sortie du dispositif.

Les opérations d'intermédiation locative et d'accompagnement par Soligone et Cap Habitat pour les 50 bénéficiaires visés sont financées par la DDCS à hauteur de 153 000 € en 2014. Ce montant représente un coût estimé à 3 060 € par bénéficiaire et par an. [...]

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 11/13

Évaluation du projet

De plus en plus de jeunes Vauclusiens font appel aux dispositifs d'hébergement, les trois quarts se situant sur le Grand Avignon. Pour ces jeunes le manque de ressources reste l'obstacle majeur à leur accès au logement. Bien qu'il existe un problème d'errance des jeunes sur Avignon, peu de jeunes du bassin de vie de Carpentras se trouvent « à la rue ». La majorité de ceux qui se trouvent en difficulté d'accès au logement semblent s'appuyer sur leurs propres réseaux de solidarités pour être hébergés chez un tiers. Il existe toutefois des jeunes sans ressources et sans solution de logement sur ce territoire – concernant au moins un dossier sur cinq – auxquels le projet « Autonomie Logement Jeunes » n'apporte pas de réponse adaptée. Des solutions pourraient être trouvées du côté de l'offre existante sur le territoire – de logements sociaux et d'insertion, d'hébergement, d'aides et d'accompagnements.

Plusieurs partenaires du territoire se sont mobilisés pour orienter des jeunes vers ce projet. En effet, les jeunes faisant face à des difficultés d'accès au logement sur le bassin de vie de Carpentras s'adressent rarement au « 115 ». Par conséquent, identifier ce public – cible du projet « Autonomie Logement Jeunes » – a nécessité une mobilisation de plusieurs « guichets » de l'action sociale. La Mission Locale, le CCAS de Monteux et le Logis des Jeunes – un foyer de jeunes travailleurs (FJT) de Carpentras – ont à eux trois orienté la majorité des jeunes. Ainsi, le projet est devenu à la fois la prochaine étape du parcours résidentiel des nombreux jeunes sortant de ce FJT, et une sorte de « service logement » pour les jeunes de la Mission Locale. Malgré de nombreuses orientations, trop peu de jeunes éligibles ont été orientés vers ce projet pour atteindre le nombre de bénéficiaires visé. Plusieurs facteurs y ont contribué : le faible taux d'orientation de la part de certains partenaires, le manque de jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeune, des procédures considérées comme chronophages par certains et le manque de clarté quant aux critères d'éligibilité.

L'instruction des dossiers ALJ pourrait être renforcée au vu des difficultés rencontrées.

En effet, moins de deux jeunes sur cinq sont retenus directement lors du premier passage en commission de sélection. Un dossier sur dix est refusé d'emblée, et presque la moitié est ajournée à la prochaine Commission, et ce parfois à plusieurs reprises. Afin de réduire ces complexités, il semblerait intéressant de préciser les critères d'éligibilité et d'améliorer la préparation des dossiers. Pour les jeunes non-retenus ou qui se désistent, c'est « *retour à la case départ* ». Ne bénéficiant d'aucune proposition de logement, ils sont souvent perdus de vue par l'équipe ALJ et parfois même par l'organisme « orienteur ». Apporter une réponse à ces jeunes est un des principaux axes d'amélioration.

Le projet a mobilisé les logements nécessaires dans le parc privé lors de sa première phase, mais des améliorations dans la captation de logements sont encore possibles.

Le projet mobilise uniquement des logements du parc locatif privé. Ce choix paraît sensé sur Carpentras, qui dispose d'une offre conséquente de petits logements sur le parc privé, notamment en centre ville. En effet, l'équipe ALJ rencontre peu de difficultés pour mobiliser des logements à ce stade. Toutefois, le parc privé peut avoir d'autres limites, entre autre l'absence de petits logements sur des communes rurales, et des loyers parfois élevés. Au vu de ces limites plusieurs acteurs s'étonnent que le projet ne mobilise jamais le parc public, disposant d'une offre relativement importante et peu tendue.

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) semble bien fonctionner, malgré des points de vigilance. Seule une poignée de jeunes a déménagé dans son logement à ce stade, ce qui rend difficile l'évaluation de l'efficacité de cet accompagnement. Notre évaluation a toutefois permis d'identifier trois points de vigilance. Premièrement, le projet respecte certains aspects du modèle « logement d'abord » mais pourrait prétendre à une plus grande fidélité à cette approche. Deuxièmement, il est essentiel de veiller à la complémentarité entre les accompagnements de Soligone et de Cap Habitat. Troisièmement, certains aspects de la collaboration avec la Mission Locale sont peu formalisés, et pourraient être davantage clarifiés.

En définitive, le projet « Autonomie Logement Jeunes » apporte une solution intéressante aux difficultés de logement des jeunes avec ressources, mais pourrait bénéficier d'améliorations. Avant d'envisager sa généralisation au reste du département, il faut se pencher sur les améliorations préconisées par l'ANSA, allant des petites modifications à une refonte plus radicale du modèle.

S'agissant des perspectives pour la diffusion du projet, les trois autres territoires du Vaucluse semblent tous en mesure d'accueillir le projet, à condition de l'adapter au contexte local. En effet, le Grand Avignon semble prioritaire pour la diffusion du projet en vue de l'insuffisance de l'offre existante en matière d'hébergement et de logement pour les jeunes en errance ou risquant de l'être. Les deux autres territoires ont des situations contrastées : le Sud Vaucluse a une demande non- satisfaite, mais ne réunit pas toutes les conditions de diffusion ; le Haut Vaucluse ne semble pas faire face à une demande non-satisfaite, mais réunit plusieurs des conditions de diffusion. Toute diffusion du projet sur ces trois territoires devrait prendre en compte le contexte local. Par exemple, les jeunes du Grand Avignon semblent plus touchés par la précarité et nécessiteront potentiellement un accompagnement plus intensif que celui mis en place sur le bassin de vie de Carpentras.

Source : Ben Rickey, « Autonomie logement jeunes, évaluation de processus », janvier 2015,

Agence nouvelle des solidarités actives, DDCS 84.

Disponible sur : <<http://www.solidarites-actives.com/> > (consulté le 21 août 2017).

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 13/13